

La soussignée,

Madame GROS née DEVILLE, ci-après nommée.

Agissant en qualité de légataire particulier.

Déclare que:

Mademoiselle Marie Antoinette Blanche RABUT, retraitée, demeurant à Dijon (Côte d'Or), 14 rue Legouz Gerland, célibataire.

Née à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), le 31 janvier 1895.

Décédée à Dijon, le 17 avril 1996.

De nationalité française,

A laissé pour recueillir sa succession, sauf l'effet du testament et du codicille ci-après rappelés :

I - SES TROIS NEVEUX ET NIECE comme étant issus du mariage de Monsieur Louis Symphorien GROS, et de Madame Marie Louise RABUT, décédée à Vosne-Romanée, le 26 mars 1991, venant par représentation de Madame GROS née RABUT, leur mère, soeur germaine de la défunte et de Madame DALOZ ci-après nommée :

1°) Monsieur Jean Paul Marie GROS, viticulteur, demeurant à Vosne-Romanée (Côte d'Or), rue de la Fontaine, époux de Madame Jeanine Marie Joséphe DEVILLE.

Né à Vosne-Romanée, le 8 octobre 1927.

Marié à la mairie de Vosne-Romanée, le 25 mars 1954.

Soumis au régime de la communauté réduite aux acquêts, aux termes d'un contrat reçu par Me FALCOZ, notaire à Champagnole, le 6 mars 1954.

2°) Monsieur François Fernand Marie GROS, viticulteur, demeurant à Vosne-Romanée, rue de la Fontaine, époux de Madame Danielle Jeanne Marie KNECHT.

Né à Vosne-Romanée, le 13 octobre 1931.

Marié à la mairie de Couternon (Côte d'Or), le 21 avril 1963.

Soumis au régime de la séparation de biens, avec société d'acquêts, aux termes d'un contrat reçu par Me MARION et Me BESSON, tous deux notaires à Dijon, le 18 avril 1963.

3°) Mademoiselle Colette Marie-Thérèse GROS, vigneronne, demeurant à Vosne-Romanée (Côte d'Or), rue de la Montagne, célibataire.

Née à Vosne-Romanée, le 4 juin 1935.

HERITIERS PAR REPRESENTATION CONJOINTEMENT POUR MOITIE OU DIVISEMENT CHACUN POUR UN/SIXIEME, sauf l'effet des legs particuliers.

II - SES DEUX PETITS NEVEUX comme étant issus du mariage de Monsieur Marcel CHANTIN et de Madame Marie-Blanche RABUT, décédée à Grasse, le 9 novembre 1983, elle-même seul enfant de Monsieur Edouard DALOZ et de Madame Marcelle RABUT, prédécédée, soeur germaine de la défunte et de Madame GROS née RABUT susnommée:

4°) Monsieur Jean-Marc CHANTIN, demeurant à Thonon-les-Bains, 6 Avenue Vallées, célibataire.

Né à Nuits-Saint-Georges, le 22 mai 1955.

5°) Monsieur Philippe Edouard CHANTIN, demeurant 996 Redondo Avenue, H 255 LONGBEACH (U.S.A), époux de Madame Kathleen ASHBY.

Né à Nuits-Saint-Georges, le 20 septembre 1956.

Marié à la mairie de Paris (11ème), le 19 juillet 1986, sans avoir fait précéder son union d'un contrat de mariage.

HERITIERS PAR REPRESENTATION CONJOINTEMENT POUR MOITIE OU DIVISEMENT CHACUN POUR UN/QUART, sauf l'effet des legs particuliers.

Ces qualités héréditaires sont constatées aux termes de l'acte de notoriété reçu par Me ROYET, notaire à Nuits-Saint-Georges, aujourd'hui même.

TESTAMENT ET CODICILLE

- Aux termes de son testament fait en la forme olographe, en date à Dijon du 12 septembre 1975, déposé au rang des minutes de Me ROYET, Notaire à Nuits-Saint-Georges, suivant procès verbal de dépôt et description dressé par ledit Notaire aujourd'hui même, la personne décédée a pris les dispositions suivantes littéralement rappelées :

"Selon la volonté de ma soeur Renée, et la mienne, tous les meubles qui nous appartiennent et qui sont dans l'appartement de Jeanine GROS, rue Legouz-Gerland, reviendront à Jeanine GROS en paiement et remerciement de notre loyer depuis 1956. Dijon 12 sept 1975. B RABUT (signature de la défunte)."

- Aux termes d'un codicille fait en la forme olographe, en date à Dijon du 30 juin 1991, déposé au rang des minutes de Me ROYET, Notaire à Nuits-Saint-Georges, suivant procès verbal de dépôt et description dressé par ledit Notaire aujourd'hui même, la personne décédée a ajouté aux dispositions prises dans son testament du 12 septembre 1975, les dispositions suivantes littéralement rapportées :

"Après la mort de ma soeur, Marie Louise GROS, j'ajoute ce codicille au testament que j'ai rédigé après le mort de ma soeur aînée, Renée RABUT, dont j'étais l'héritière. Je joins cette feuille à mon testament antérieur.

Jeannine Gros. Deville gardera la petite somme qui est à mon nom au Crédit Lyonnais de Nuits-Saint-Georges, en paiement de mon loyer.

Tous les meubles qui me restent de Mont St Vincent, j'en ai établi la liste : se les partageront : Michel Gros, Anne-Françoise Parent Gros, Bernard Gros, Anne Gros.

Pour le moment ces meubles sont "légalement" la propriété de Colette Gros puisqu'ils sont disséminés dans ses appartements : < Possession vaut titre >

Je demande avec instance que la vierge de bois qui fait partie de l'appartement de Jeannine Gros, que j'occupe, reste dans la famille. Elle nous vient des ancêtres maternels qui la cachèrent à la Révolution. Elle devait, au bout d'un baton précédée les processions du village aux fêtes de la Vierge.

Cette vierge a toujours protégé la famille.

Je désire être inhumée au cimetière de Vosne, près de Renée Rabut.

Mais je demande aussi qu'on oublie pas nos défunts reposant au cimetière de Mont St Vincent.

Je semble oublier mes petits neveux, Jean Marc et Philippe Chantin, mais Marcelle a eu sa part de meubles quand elle a quitté, avec Marie Blanche Mont St Vincent pour Charolles. Dijon 30 juin 1991. B RABUT (signature de la défunte)."

ETANT ICI PRECISE que la présente déclaration ne porte que sur le legs particulier consenti à Madame GROS née DEVILLE.

ETAT CIVIL DU LEGATAIRE

Madame Jeanine Marie Joséphe DEVILLE, demeurant à Vosne-Romanée (Côte d'Or), épouse de Monsieur Jean Paul Marie GROS.

Née à Champagnole (Côte d'Or), le 21 avril 1929.

Mariée à la mairie de Vosne-Romanée, le 25 mars 1954.

Soumise au régime de la communauté réduite aux acquêts, aux termes d'un contrat reçu par Me FALCOZ, notaire à Champagnole, le 6 mars 1954.

BIENS LEGUES A MADAME GROS NEE DEVILLE

1°) Au CREDIT LYONNAIS, 15-17 rue Bossuet, 21000 Dijon, savoir :

- le solde, au jour du décès, d'un compte de dépôts n° 0000004255 U, soit	31.031,66
- le solde, au jour du décès, d'un compte sur livret n° 0000048428 V, soit	17.863,74

Total ci-dessus : 48.895,40

2°) Les meubles meublants évalués forfaitairement à 5 % de l'actif brut de succession:

Etant ici précisé que l'actif brut de succession se compose de, savoir :

- L'avoir au Crédit Lyonnais ci-dessus indiqué, soit 48.895,40

- Les biens suivants non légués à Madame GROS :

. au CENTRE REGIONAL DES SERVICES FINANCIERS DE DIJON, dont le siège est à Dijon, Place du 1er Mai, le solde, au jour du décès, d'un compte courant postal n° 1800 41 K, soit

A reporter :

23.687,03

72.582,43

48.895,40

Report : 72.582,43 48.895,40

. à la CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE
MALADIE de Bourgogne Franche-Comté, dont le
siège est à Dijon, 38 rue de Cracovie, un
prorata de retraite d'un montant de 3.970,66

SOUS-TOTAL 76.553,09
=====

Soit pour le forfait de 5%, une somme de 3.827,66

TOTAL DU LEG : 52.723,06

A déduire :

Frais de mise à exécution du testament dus à Me
ROYET, s'élevant à 3.173,87

Reste : 49.549,19
=====

Pour le calcul des droits de mutation à titre
gratuit, cette somme est arrondie à 49.540,00

Abattement : - 10.000,00

Reste taxable : = 39.540,00

X 60 %

Droits : = 23.724,00

Réduction pour enfants (trois enfants) - 2.000,00

Droits à payer : = 21.724,00
=====

En effet au jour du décès de Mademoiselle RABUT
Madame GROS née DEVILLE avait trois enfants vivants :

- Michel Louis Joseph GROS né à Dijon le 16 fé-
vrier 1956.

- Anne Françoise Monique GROS née à Dijon, le
30 janvier 1957.

- Bernard Denis Marie GROS, né à Dijon, le 8
janvier 1958.

(fiche familiale d'état civil ci-jointe).

A
Le